

**Administration  
communale  
de Courcelles**



**Service Cadre de Vie  
Département Urbanisme**

Responsable du service :  
Mme Cécile ISAAC

Permanence du :

.....

Votre correspondant :

.....

Contact :

071/466 873  
urbanisme@courcelles.be  
Rue Jean Jaurès, 2  
6180 Courcelles

Horaire :

Permanences téléphoniques :  
Lundi au mercredi de 8h30 à 16h  
Vendredi de 8h30 à 15h  
(sauf de 12h à 13h30)

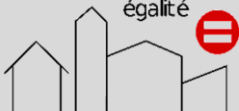
Permanences techniques :  
Lundi et mercredi de 13h30 à 16h

Rendez-vous :  
Mardi de 9h à 12h  
Vendredi de 8h30 à 15h (sauf midi)

Médiateur communal :

071/452 356  
mediation@courcelles.be  
Place Lagneau  
6182 Souvret

Pour une commune  
égalité



# **LE DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME**

NOMBRE D'EXEMPLAIRES : 4 administratif + 8 plans

## **1 – Annexe en vigueur**

**Annexe 5** - Demande de permis d'urbanisme portant exclusivement sur la modification de la destination de tout ou partie d'un bien au sens de l'article D.IV.4, alinéa 1er, 7° du CoDT ou sur la modification de la répartition des surfaces de vente et des activités commerciales au sens de l'article D.IV.4, alinéa 1er, 8° du CoDT.

**Annexe 6** - Demande de permis portant sur la modification sensible du relief du sol au sens de l'article D.IV.4, 9°, du CoDT ou sur l'utilisation d'un terrain pour le dépôt d'un ou plusieurs véhicules usagés, de mitrailles, de matériaux ou de déchets ou pour le placement d'une ou plusieurs installations mobiles au sens de l'article D.IV.4, 15° du CoDT ou sur des actes et travaux d'aménagement au sol aux abords d'une construction autorisée.

**Annexe 7** - Demande de permis portant sur des actes de boisement, de déboisement, d'abattage d'arbres isolés à haute tige, de haies ou d'allées, de culture de sapins de Noël, des actes d'abattage, qui portent préjudice au système racinaire ou de modification de l'aspect d'un ou plusieurs arbres, arbustes ou haies remarquables, des actes de défrichage, de modification de la végétation d'une zone dont le Gouvernement juge la protection nécessaire.

**Annexe 9** - Demande de permis d'urbanisme dispensée du concours d'un architecte autre que les demandes visées aux annexes 5 à 8.

## **2 – Statistique des permis de bâtir**

**Modèle I** - Bâtiments destinés exclusivement ou principalement à l'habitation.

**Modèle II** - Bâtiments destinés exclusivement ou principalement à un autre usage que l'habitation.

**Modèle III** - Bâtiment dont les travaux de construction ou de transformation ont commencé.

## **3 – Incidences sur l'environnement**

Notice d'évaluation des incidences sur l'environnement

## **4 – Performance Energétique du Bâtiment (PEB)**

Déclaration simplifiée

## **5 – Situation du bien**

### **6 – Reportage photographique**

Au moins une vue de chaque façade

Au moins une vue du jardin/de la zone arrière

Au moins de la devanture/de la zone avant

Au moins une vue des biens situés en face

Au moins une vue des biens situés sur les côtés du projet

### **7 – Plans/schémas de la situation existante et de la situation projetée**

Implantation

Vue(s) en plan

Façade(s)

Coupe(s)

> Il est impératif que ces plans/schémas soient à l'échelle 1/100 (1cm = 1m).  
Que les éléments suivants soient mentionnés : cotations intérieures et extérieures, hauteurs, hauteurs sous-plafond, niveaux, dimensions des baies, surfaces des pièces, matériaux de revêtement, ...